

Liberté académique j'écris ton « non » Retour sur deux publications récentes sur l'autonomie de la recherche en sciences sociales

Sylvain Laurens

Émulations – Revue de sciences sociales
2023, Comptes rendus critiques, En ligne.

Article disponible à l'adresse suivante

<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations/article/view/crlaurens>

Pour citer cet article

Sylvain Laurens, Liberté académique j'écris ton « non ». Retour sur deux publications récentes sur l'autonomie de la recherche en sciences sociales : Philippe Aldrin, Pierre Fournier, Vincent Geisser et Yves Mirman, *L'enquête en danger : vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales* Claude Gautier, Michelle Zancarini-Fournel, *De la défense des savoirs critiques. Quand le pouvoir s'en prend à l'autonomie de la recherche*, *Émulations*, en ligne. Mise en ligne le 01 février 2023.
DOI : 10.14428/emulations.cr.104

Distribution électronique : Université catholique de Louvain (Belgique) : ojs.uclouvain.be

© Cet article est mis à disposition selon les termes de la Licence *Creative Commons Attribution, Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International*. <http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

Éditeur : Émulations – Revue de sciences sociales / Presses universitaires de Louvain
<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations>

ISSN électronique : 1784-5734

Liberté académique j'écris ton « non » Retour sur deux publications récentes sur l'autonomie de la recherche en sciences sociales

Sylvain Laurens¹

Recensés : Philippe Aldrin, Pierre Fournier, Vincent Geisser et Yves Mirman, *L'enquête en danger : vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, janvier 2022, 304 p.

&

Claude Gautier, Michelle Zancarini-Fournel, *De la défense des savoirs critiques. Quand le pouvoir s'en prend à l'autonomie de la recherche*, Paris, La Découverte, janvier 2022, 270 p.

En France, les trois dernières années ont été riches en mobilisations de chercheurs et en campagnes médiatiques reposant à nouveaux frais la question des libertés académiques et de l'autonomie des chercheurs en sciences sociales. La séquence a vu s'enchaîner les critiques contre la multiplication des financements de recherches sur fonds militaires ou policiers, les manifestations contre la loi de programmation de la recherche (LPR), des campagnes politiques et médiatiques « contre l'islamogauchisme à l'université » (à la suite des propos du ministre J.-M. Blanquer en octobre 2020), la création d'observatoires du « décolonialisme à l'université » ou de réseaux de délation comme « Vigilance Universités » prétendant dénoncer la montée à l'université de certaines idéologies.

Peu étonnant que dans ce contexte des ouvrages collectifs s'attachent à dresser le panorama des menaces actuelles qui pèsent sur l'autonomie des recherches en sciences sociales. Parus à quinze jours d'intervalles en janvier 2022, les ouvrages *De la défense des savoirs critiques. Quand le pouvoir s'en prend à l'autonomie de la recherche* (de Claude Gautier et Michelle Zancarini-Fournel) et *L'enquête en danger : vers un nouveau régime de surveillance des sciences sociales* (de Philippe Aldrin, Pierre Fournier *et al.*) apportent ainsi tous deux leur pierre – de façon très différente – à l'établissement d'un compte rendu actualisé des dangers qui pèsent aujourd'hui sur les libertés académiques.

¹ Directeur d'études EHESS, CMH. Sylvain Laurens avait participé au colloque dont est issue une partie des textes d'un des deux livres collectifs recensés (Aldrin *et al.*) avant de se retirer du projet de publication écrite à la suite de désaccords scientifiques.

Le premier ouvrage se présente sous la forme d'un essai écrit à quatre mains et propose à la fois de prendre du recul historique sur la question de l'autonomie des universités (à travers trois séquences, à savoir l'Affaire Dreyfus, Mai 1968 et les réformes ouvertes depuis le processus de Lisbonne) et de discuter sur le plan épistémologique les notions d'autonomie du savoir et de neutralité axiologique (en revenant notamment sur les débats ouverts par les ouvrages de Gérard Noiriel et Stéphane Beaud ou ceux de Nathalie Heinich).

Le second ouvrage, articulé en 17 chapitres, propose à plusieurs voix un panorama très complet du « régime de surveillance » auquel sont aujourd'hui soumises les sciences sociales. La contribution de Gilles Chantraine et David Sheer fait ainsi part de la façon dont les chercheurs sont suivis et enquêtés alors qu'ils travaillent sur l'évaluation des détenus radicalisés par l'institution pénitentiaire, une « surveillance qui débordé les murs de la prison » (les faits relatés allant de la simple filature, au vol d'ordinateur ou la prise de contact par la Direction Générale de la Sécurité Intérieure). Vanessa Codaccioni relate les relations d'enquête très différenciées qui ont pu se nouer dans ses propres recherches entre l'institution judiciaire (plutôt bien disposée à l'égard des travaux en sciences sociales, et « demandeuse d'expertise sur ses propres domaines d'intervention », p. 75) et l'institution policière (plus rétive et qui « tend aujourd'hui à se refermer sur elle-même »). Alina Surubaru revient sur l'exercice d'équilibriste auquel est contrainte une chercheuse travaillant dans le cadre de « chaires industrielles » incitant au dialogue entre acteurs publics et privés (les contraintes provenant parfois plus des attentes du secteur public que du secteur privé). Alex Alber, Joël Cabalion et Valérie Cohen évoquent leur « enquête sur le premier centre public de lutte contre la radicalisation », une enquête les ayant soumis à un protocole sécuritaire strict mais qui n'a pas empêché en retour l'institution enquêtée de faire pression sur la présidence de leur université au moment de leurs publications. La troisième partie du livre montre également différents chercheurs contraints de « réinventer leur recherche face aux logiques autoritaires » dans différents pays comme la Jordanie des années 1990 (Yves Mirman), la Syrie des années 2000 (Thomas Pierret), l'Algérie de 2016 (Laurence Dufresne Aubertin), l'Égypte (Marianne Ghiglia) et la Turquie contemporaines (Aysen Uysal). Ces cinq contributions montrent comment les recherches dans ces contextes supposent un « apprentissage de la vigilance » et une série de ficelles pour « parvenir à durer » en position d'enquêteur-trice sur son terrain.

Certains chapitres analysent finement des formes de surveillance non pas étatiques ou « policières » mais en provenance des institutions ou organisations enquêtées. C'est le cas de la contribution de Philippe Aldrin et d'Anne-Sophie Petitfils qui évoquent les surveillances particulières qu'exercent les partis politiques à l'égard des chercheurs qui se les donnent pour objet. C'est le cas aussi du texte de Lise Foisneau qui dresse le récit de son expulsion d'un camp pour « gens du voyage » tenu par une entreprise privée et soucieuse de ne pas voir son activité publicisée. Plus surprenante, la contribution de

St. Beaud – rompant à l'occasion de ce livre son pacte d'ethnologue – dévoile des éléments que ses enquêtés ordinaires (qui ne sont pas protégés par une institution) lui avaient explicitement demandé de taire. Assimilant les retours des enfants Belhoumi sur son texte, retours qu'il a lui-même suscités, à des vecteurs « d'autocensure », il fait part de ses hésitations, désormais visiblement levées, quant à livrer publiquement les récits « d'épisodes de violence conjugale » dont le père était l'auteur ou d'autres éléments internes de la vie familiale que ses enquêtés souhaitaient ne pas publiciser après avoir lu les premières ébauches de son livre.

À noter, deux contributions reviennent de façon très pertinente sur les changements ouverts par le développement du numérique. D'une part, Félix Tréguer revient dans un entretien sur les enjeux posés par la sécurité des données pour les chercheurs en sciences sociales (et notamment sur la nécessité contemporaine de crypter les données ou de mobiliser des messageries chiffrées). D'autre part, Marie-Laure Cuisance raconte comment son anthropologie des centres d'appels a pu la conduire à accéder à près de 2000 conversations enregistrées entre assureurs et assurés afin de mener à bien sa recherche, celle-ci étant paradoxalement rendue possible par la pratique quasi systématique de surveillance des conversations impliquant des téléopérateurs.

On l'aura compris après ce résumé non exhaustif du contenu de l'ouvrage, le régime de surveillance des chercheurs tel qu'il est décrit par petites touches par ses contributeurs est polymorphe. Il implique tout autant une surveillance d'institutions privées, policières, académiques (le chapitre 11 rédigé par Anaïs Maro évoquant le cas d'immixtion d'un comité d'éthique d'une université dans une enquête anthropologique), que la surveillance opérée par des citoyens enquêtés (cherchant à contrôler le compte rendu qui sera fait de leurs activités).

Si l'on peut souscrire à l'urgence de brosser un tel panorama, c'est peut-être à la lecture contrastée de l'ouvrage de Gautier et Zancarini-Fournel qu'on peut toutefois se demander si tout ne devient pas « surveillance » à ce compte ou plutôt si ces différents types de « surveillance » sont véritablement de même nature ou conduisent de la même façon à remettre en question l'autonomie des chercheurs en sciences sociales.

Où se situe l'autonomie et est-elle réductible à la suppression des entraves à l'ethnographie ?

Un des mérites de la lecture croisée de ces deux ouvrages est d'obliger à préciser pour soi-même ce que recouvre exactement la notion d'autonomie de la recherche lorsqu'il est question de sciences sociales. Est-ce que l'autonomie consiste pour chaque chercheur à pouvoir enquêter librement sur tous les terrains, à mettre à distance toute « pression », à écrire ce qu'il « veut » pour peu qu'il se soumette individuellement à une série de normes expérimentales et contrôle son carburant politique ? Ou bien doit-elle se penser à un niveau plus collectif et suppose une réflexion poussée et menée en deux temps à la fois sur les contraintes externes qui pèsent sur l'université et sur le rôle que

jouent les inclinations politiques au principe de certaines recherches avant d'être passées au crible de la critique collective ?

La première définition de l'autonomie serait plus proche de celle défendue par les auteurs de l'ouvrage collectif « L'enquête en danger » qui dès leur introduction présentent « le chercheur de terrain » comme une « profession menacée » car mise sous pression au sein d'un triangle comprenant « enquêtés, autorités de tutelles et collègues universitaires » (p. 24). Selon les coordinateurs de l'ouvrage, « *les enquêtés, inscrits dans un monde social et politique particulier, les autorités de tutelle de la recherche, inscrites dans des relations avec les milieux socio-économiques et les collègues chercheurs inscrits dans une compétition pour la connaissance et la reconnaissance, peuplent donc l'écosystème du chercheur en sciences sociale et son travail se joue dans sa capacité à se tenir à bonne distance des entraves que chacun de ces acteurs pourrait mettre à ses enquêtes* » (p. 26). Dans cet « écosystème triangulaire mis sous tension », le chercheur devrait lutter pour maintenir son autonomie et son sens de la neutralité scientifique. Il devrait résister aux contraintes liées à la managérialisation de la recherche mais il ne doit pas non plus céder à la demande sociale en provenance d'organisations économiques ou politiques (qui est toujours présentée dans ce livre comme opposée ou contraire à l'établissement d'une vérité scientifique et comme une expertise concurrente et non potentiellement convergente avec les SHS). Surtout – et là le parallèle avec les deux forces précédemment décrites est surprenant – le chercheur devrait à tout prix mettre à distance ceux et celles parmi ses collègues se faisant le relais « *d'une plus forte politisation des savoirs et des savoir-faire scientifiques* » au sein du monde académique : l'« *irruption d'arguments moraux ou idéologiques dans le champ universitaire n'est pas neuve mais elle a été considérablement amplifiée par la judiciarisation systématique des mobilisations de causes (cause lawyering), conduisant à la convocation du discours de science comme expertise dans le débat public, social et politique et par l'hypermédiatisation des échanges d'arguments de toute sorte sur les réseaux socionumériques* » (p. 29).

Un des symptômes de cette porosité grandissante serait, selon les coordinateurs de l'ouvrage, le développement de « l'endo-ethnographie » (une ethnographie menée par des chercheurs issus du milieu qu'ils enquêtent). Cette façon d'envisager l'enquête de terrain deviendrait « *une condition indépassable, une norme absolue que les chercheurs devraient s'imposer à eux-mêmes sur laquelle les pairs les attendraient. En France, l'endo-ethnographie traverse aussi toute une série d'enquêtes portant sur les mondes populaires, les groupes marginaux et leurs cultures [...]. Passant de l'invitation à la "réflexivité" à l'impératif "d'auto-analyse", voire à l'interrogation sur la nécessité de "l'endo-ethnographie", l'épistémologie de l'enquête de terrain établit l'analyse de la relation d'enquête comme un élément constitutif du raisonnement sociologique et fait de son compte rendu un moment clé dans la production de la conviction autour des résultats proposés. Fût-ce au prix d'une vigilance épistémologique des pairs qui est menacée de se teinter de surveillance politique de la recherche par les chercheurs* » (p. 40).

Si on peut rejoindre la critique selon laquelle il n'est pas nécessaire d'être issu du milieu enquêté pour en livrer une ethnographie raisonnablement bien documentée, les exemples cités à l'appui de cette dénonciation d'une montée de la référence à l'endo-ethnographie sont paradoxalement tous issus du contexte états-unien (les auteurs citent notamment la prise de position des descendants du Doc, l'enquêté privilégié de William Foote Whyte). Ils renvoient aussi en note de bas de page à des débats en philosophie ou en littérature et non pas à des travaux sociologiques issus du contexte français. Plus déroutant encore, le propos du livre met sur le même plan des critiques portées contre les travaux en sciences sociales par des acteurs politiques externes au milieu et certains chercheurs qui auraient des biais militants mais sans que ne soit envisagée la possibilité que tous les chercheurs soient socialisés à des valeurs politiques (ou plutôt si l'on suit les auteurs certains chercheurs seraient plus capables que d'autres de s'autodiscipliner et de taire leurs agendas politiques).

La DGSJ et Annie Thébaud-Mony, même combat ?

Un bon exemple du type de règlement de compte qu'ouvre ce mode de raisonnement est offert par la contribution de Pierre Fournier intitulée « Enquêter dans le nucléaire sous l'œil des gatekeepers et des pairs. De la vigilance épistémologique à la surveillance politique ». Dans ce chapitre, P. Fournier prend pour objet ses propres recherches sur le nucléaire mais revient en réalité presque exclusivement sur les critiques émises sur son travail par une seule collègue, Annie Thébaud-Mony, sociologue et directrice de recherche honoraire à l'Inserm. 27 pages étonnantes sont ainsi consacrées à démonter la critique raisonnée d'un travail par une autre collègue et juxtaposées à d'autres contributions portant sur le travail de surveillance policière mené par des régimes dictatoriaux ou des services de renseignement. L'argument est limpide : une police militante serait toute aussi gênante qu'une police d'État, une police militante menée par ... une collègue sociologue. On pourrait y voir là le retour d'un débat ancien en sociologie sur la neutralité axiologique, mais ce texte avance en réalité une proposition originale : l'extension de la notion de « surveillance des chercheurs » permet d'assimiler la critique sociologique entre pairs à une forme de police politique, qui exige en retour la défense du droit à l'enquête. Voilà qui relativise au final les autres formes de surveillance présentes dans le livre en mettant sur le même plan la critique des travaux menés en interne au sein du champ scientifique par des pairs et le contrôle externe exercé par les institutions policières et militaires ou des acteurs industriels sur la communauté de chercheurs.

Dans un premier temps du chapitre, P. Fournier revient ainsi sur ce qu'il considère être des « errements d'une lectrice chevronnée » (p. 224) puis émet des hypothèses non étayées par une quelconque enquête sur ce qui aurait motivé sa collègue au moment

d'écrire ses critiques : « *est-ce la course à la rétribution symbolique associée au statut d'intellectuelle qui pousse A. Thébaud-Mony à trouver le moyen d'attirer l'attention sur son travail ?* » (p. 225).

P. Fournier émet ensuite l'hypothèse qu'A. Thébaud-Mony aurait pris position sur son propre texte car elle aurait « *le dossier de l'amiante pour biais de lecture* » : « *débusquer le "Comité Permanent Amiante du nucléaire" serait une belle réussite : ô combien importante pour les travailleurs du nucléaire, exposés à des dangers à ne pas mettre en doute et quel hommage ce serait au travail d'Henri Pézerat qui en a ouvert la voie !* » (p. 228). P. Fournier ignore peut-être qu'Henri Pézerat était le compagnon aujourd'hui décédé d'A. Thébaud-Mony ? Dans tous les cas, ce débordement du cadre de la dispute scientifique pour prêter des intentions à une collègue finit par viser l'intimité d'un-e pair-e. Et, un peu plus loin, P. Fournier conclut que la « surveillance » exercée par d'autres chercheurs – important pour ainsi dire à leur corps défendant dans la recherche les attentes des organisations syndicales, des mouvements sociaux, du monde des ONG – serait de nature à troubler l'autonomie des enquêtes sociologiques et justifierait en retour ce type de texte défensif.

Ces développements nous font perdre finalement de vue la discussion sociologique de fond qui portait initialement sur les risques du travail nucléaire et l'innocuité controversée des faibles doses de rayonnements ionisants. Sur ce point précis, qui est l'objet des critiques d'A. Thébaud-Mony (2014), le récent chapitre de P. Fournier relate les épisodes passés mais n'apporte aucun élément nouveau. Il occulte par conséquent une abondante littérature en sociologie de la santé au travail et des sciences sur le caractère socialement (et politiquement) négocié des normes d'exposition aux risques sanitaires (qu'ils soient professionnels ou environnementaux) comme les résultats des études épidémiologiques sur les effets des faibles doses sur la santé des travailleurs, à l'image de celle publiée par une équipe du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) en 2015 (NWORKS, 2015).

Cela est d'autant plus dommage qu'on aurait pu trouver là matière à une discussion scientifique approfondissant les points soulevés dans l'introduction du livre. Les coordinateurs de l'ouvrage partagent une certaine inquiétude devant l'essor de la « native ethnography », qui leur fait craindre qu'elle devienne une norme absolue en sociologie des classes populaires. Mais on en vient à se demander si l'argumentation de P. Fournier quant à la bonne manière de conduire une enquête sur/dans le secteur nucléaire ne revient pas à défendre cette même posture. Est-ce que disposer d'une entrée dans un secteur industriel, comme en bénéficie P. Fournier, garantit par exemple une compréhension plus scientifique de l'exposition aux risques ? Pour sa part, le sociologue a pu réaliser une observation directe du travail grâce à une configuration biographique qu'il évoque dès sa première publication et rappelle à nouveau dans ce chapitre : fils d'ouvrier qualifié du secteur, il a pu profiter de contacts privilégiés avec l'entreprise sous-traitante où son père était salarié pour accéder à des stages et des emplois d'été. Si l'ob-

servation participante représente un gage de qualité des matériaux recueillis, présenter cette méthode d'enquête « in situ » comme la condition « impérative » (selon ses mots) de la légitimité scientifique au sujet du nucléaire revient dans son cas à défendre une forme d'endo-ethnographie. Et, dans un même mouvement, à disqualifier les recherches qui procèdent à d'autres stratégies d'enquête pour accéder à l'expérience de travail.

Une autonomie pour quoi faire ? L'impératif du maintien d'un espace de discussion critique tourné vers la construction de vérités discutées collectivement

Le point de vue défendu par Cl. Gautier et M. Zancarini-Fournel dans leur ouvrage au sujet de l'autonomie permet d'envisager ce type de débats sous un angle différent. En proposant tout d'abord un récit historique des combats pour l'autonomie universitaire (un récit utile mais peut-être parfois un peu trop linéaire), cet ouvrage donne à voir la dialectique incessante entre des séquences où « *le pouvoir politique s'en prend à l'autonomie des savoirs et des universités* » (p. 5) et des moments où l'université est réaffirmée comme le lieu où doit prévaloir le fonctionnement d'une « *communauté de chercheurs et de chercheuses dont on partage les règles, les méthodes et qui par construction rend possible la multiplication et la variation des points de vue* » (p. 10). Historiquement, le socle de l'autonomie de la recherche s'est d'abord construit non pas contre les supposés biais militants de chercheurs mais contre les institutions militaires, économiques et les imixtions du gouvernement. Le livre rappelle également que « *ces autonomies ne sont pas données une fois pour toutes* » (p. 138). À chaque moment de crise, refondre l'autonomie de la recherche a supposé que la discussion scientifique et un espace de discussion critique soient maintenus au centre du jeu : « *la qualité scientifique des productions de connaissance reste préservée tant que les communautés épistémiques auxquelles appartiennent les savants et savantes demeurent "autonomes" et sont en mesure de fixer par elles-mêmes les règles de leurs méthodes* » (p. 144). Si on suit cet argument énoncé en guise de constat historique, il n'y a pas d'un côté des chercheurs militants et de l'autre des vrais chercheurs : la communauté scientifique est ce lieu où les inclinations politiques des uns et des autres (qu'ils soient par exemple favorables ou non au recours massif à l'énergie nucléaire) peuvent être au principe du lancement d'une recherche mais ne suffiront pas à fournir de bout en bout un raisonnement scientifique. Ce qui fera science au final sera précisément le produit de la discussion collective : les résultats avancés par un chercheur seront passés au tamis de critiques croisées qui amélioreront la qualité générale des comptes rendus produits sur la société. Plutôt que de crier au militantisme déguisé dès qu'un collègue produit un compte rendu critique de son propre travail peut-être devrait-on se contenter de répondre sur ce qui améliorerait le compte rendu sociologique, suggère la lecture du livre de Gautier et Zancarini-Fournel, car l'autono-

mie a pour débouché logique l'amélioration du caractère scientifique des sciences sociales : « *admettre que les faits et les valeurs sont enchevêtrés ne revient pas à nier la valeur de la science, encore moins à sombrer dans un quelconque relativisme. Cette reconnaissance est plutôt la condition d'un authentique pluralisme épistémologique sans lequel il n'est pas de forme libre de coopération qui tienne dans la production sociale des connaissances* » (p. 144). En croisant la lecture de ces deux ouvrages, on ne peut qu'espérer que la revendication en autonomie reste un combat tourné vers ce qui menace véritablement la production de recherches en sciences sociales et que la posture défensive face à la formulation de points de vue contraires adoptée par certains collègues soit délaissée. Paradoxalement, crier au loup militant (écologiste, féministe ou antiraciste) ne préserve pas de son propre rapport normatif à l'enquête. C'est là le grand mérite du livre de Gautier et de Zancarini-Fournel que de rappeler qu'il n'y a que par le maintien d'un espace de confrontations critiques réciproques et ouvert à la diversité des parcours et des points de vue qu'une vérité énoncée de façon universelle pourra être élaborée collectivement ou, pour être plus précis encore, que cette notion d'universel sera désormais pensée comme « *un horizon de sens qui soit réellement inclusif et plus large, c'est-à-dire un universel toujours à redéfinir* » (p. 178).